Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260408-26_04_08_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 8 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril à 20h35, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	19
MEMBRES PRESENTS :	17 (16 pour le point n°1)
MEMBRES VOTANTS :	19 (18 pour le point n°1)

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, O. BELHADE, Y. PICARD, L. LEMARCHAND, Q. VIVIER. H. LE PICHON, J. ABGRALL, A. ANGER (à partir du point n°2), A. DESNÉ, A. DEVARIEUX, S. DOREL, G. GUINARD, F. LACOLLEY, H. LE BITTER, E. LIARD, L. LOYER, M-B. TIREAU formant la majorité des membres en exercice.
Étaient absents excusés : T. ANFRAY a donné pouvoir à H. LE PICHON
A. VAGNEUR a donné pouvoir à Y. HUAUMÉ
A. ANGER absent uniquement au point n°1
Secrétaire de séance : H. LE PICHON
Date de convocation : 2 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 3 avril 2026
Date de publication :9 avril 2026

N°26-04-08/04

Le Maire doit quitter la salle pas de vote

Rapporteur Madame Odile Belhade

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COLLECTIVITÉS ACTIONNAIRES DE LA SPLA TERRITOIRES PUBLICS / DÉLIBÉRATION

La Commune de Saint Sulpice la Forêt est actionnaire Société Publique Locale d'Aménagement. (SPLA) de Territoires Publics.

Les Communes actionnaires doivent désigner de nouveaux représentants auprès des instances de Territoires Publics.

Le Conseil municipal doit désigner un·e représentant·e de la Commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires de la SPLA et un·e représentant·e au sein des assemblées générales de la SPLA Territoires Publics.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260408-26_04_08_04-DE

Commune de Saint Sulpice la Forêt
Séance du 8 avril 2026

Après délibération, le Conseil municipal, par 17 voix pour :

↳ Désigne M. HUAUMÉ Yann pour assurer la représentation de la Commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires de la SPLA et l'autoriser à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée, notamment celle de représentant de cette assemblée au Conseil d'administration de la SPLA ou celle de Censeur ;

↳ Désigne M. HUAUMÉ Yann pour assurer la représentation de la Commune au sein des assemblées générales de la SPLA Territoires Publics.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

La secrétaire de séance
Hélène LE PICHON

Le Maire
Yann HUAUMÉ

MAIRIE de SAINT-SULPICE-la-FORÊT (Ille-et-Vilaine)